

2025/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/201

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la démolition des boxes situés sur la parcelle cadastrée AD564, située rue de Seine à Ris-Orangis

Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 19 juin 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés

représentés : 8

Absents : 4

NB : Les points 28 et 29 ont été présentés avant le point n°6 inscrit à l'ordre du jour

¹ Arrivée à 18h34 avant le vote du point n°1

² Arrivée à 18h39 avant le vote du point n°1

³ Arrivé à 18h51 avant le vote du point n°1

⁴ A quitté la séance à 19h10 après le vote du point 5

⁵ A quitté la séance à 19h21 avant le vote du point n°6 après avoir pris part au vote des points 28 et 29 et en confiant son pouvoir à S. Mercieca pour la suite

⁶ A quitté la séance à 19h55 en confiant son pouvoir à K. Basseg au cours de la présentation du point n°9

⁷ A quitté la séance à 20h10 en confiant son pouvoir à N. Siana

Hôtel de ville le vote du point n°11

Place du Général-de-Gaulle

91130 Ris-Orangis

T. 01 69 02 52 52

F. 01 69 02 52 53

Contact@ville-ris-orangis.fr

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Fabrice Deraedt⁶, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke⁵, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi⁷, Valérie Marion², Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik¹, Christian Amar Henni³, Christine Tisserand, Claude Stillen⁴, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Annabelle Mallet à Gilles Melin, Sémitra Le Querec à Stéphane Raffalli, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Véronique Gauthier, Nejla Toptas à Aurélie Monfils, Jérémie Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand,

Absents :

Sandanakichenin Djanarthany, Sofiane Seridji, Nicolas Fené, Séverin Yapo

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
25 juin 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/201

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la démolition des boxes situés sur la parcelle cadastrée AD564, située rue de Seine à Ris-Orangis

Urbanisme

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Gilles MELIN, 1^{er} Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, de l'Ecopolis et de la Démocratie locale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article R 421-27,

VU la délibération n°2007-64 du 27 septembre 2007 relative au maintien du permis de démolir,

VU la délibération n°2024/306 du Conseil municipal en date du 20 novembre 2024 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée AD564, située rue de Seine à Ris-Orangis,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagement durable, Cadre de vie, Ecologie en date du 18 juin 2025,

CONSIDERANT que Essonne Habitat est propriétaire de 15 boxes implantés sur la parcelle cadastrée AD564 d'une contenance de 310m² située rue de Seine, aux abords de la gare RER de Ris-Orangis et à proximité de la ZAC de l'Eco quartier du Val de Ris,

CONSIDERANT que par délibération du 20 novembre 2024, le Conseil municipal a autorisé l'acquisition de la parcelle cadastrée AD 564 d'une contenance de 310m² située rue de Seine et correspondant à l'implantation de 15 boxes,

CONSIDERANT que la signature de l'acte de cession relatif à l'acquisition des boxes reste à programmer à l'issue de l'obtention de l'accord préfectoral de déconventionnement des garages,

CONSIDERANT qu'il est proposé de préparer d'ores et déjà la phase suivante, visant à obtenir l'autorisation d'urbanisme pour la démolition des boxes une fois acquis par la Commune,

2025/

APRÈS DÉLIBÉRATION

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour la démolition des boxes sis parcelle AD 564 située rue de Seine à Ris-Orangis.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture
le : **01 JUIL. 2025**
Publié le : **03 JUIL. 2025**

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux
mois à compter de sa
publication et de sa
notification.

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 01/07/2025 à 15:12

